



1^{er} Groupe. — Char - Les Communes - La Flandre et le Brabant unis.

TÊTE DU CORTÈGE. — 12 Trompettes à cheval ; 4 Timbaliers ; 1 Cavalier portant l'étendard de la Belgique ; 2 Cavaliers portant des cartels : l'un 1830, l'autre 1903 ; 9 Cavaliers portant les cartels des Provinces.

1. PÉRIODE COMMUNALE (XIV^{me} Siècle). — L'Union de la Flandre et du Brabant pour les intérêts économiques (traité du 3 décembre 1339) ; 2 Porte-cartel à cheval : « Communes » « Gemeenten » ; 2 Cavaliers portant les étendards de la Flandre et du Brabant ; 5 Cavaliers porteurs des étendards de Bruges, Ypres, Alost, Courtrai et Louvain ; 20 Musiciens, gens du peuple ; 1 Chef de milice ; 20 Hommes des milices des métiers ; 8 Porteurs d'une image de Saint-Sébastien ; 40 Archers ; 10 Arbalétriers ; 6 Valets de la Ville portant des buires contenant le vin d'honneur ; 3 Doyens des tisserands, des foulons et des petits métiers de Gand ; 3 Doyens des métiers de Bruxelles, entourés de 20 Porteurs d'emblèmes des métiers ; 2 Porteurs des étendards de Gand et de Bruxelles, à cheval ; 6 Membres de la Gilde de la Draperie de Bruxelles ; 7 Membres des Lignages bruxellois ; 8 Hommes des milices ; 4 Porteurs d'une pièce d'orfèvrerie contenant le traité du 3 décembre 1339 unissant la Flandre et le Brabant ; 4 Sergents de l'Amman de Bruxelles ; 2 Premiers Echevins de la Keure de Gand et l'Amman de Bruxelles ; 12 Echevins de la Keure de Gand ; 7 Echevins de Bruxelles ; 20 Hommes des milices.

Char représentant la Flandre et le Brabant contractant l'union des intérêts économiques par le traité du 3 décembre 1339.

75^{ème} Anniversaire de l'Indépendance
Nationale.

GRAND CORTÈGE HISTORIQUE



ITINÉRAIRES

1^{ère} Sortie

Samedi 22 Juillet

Rue de la Loi, rue Ducale, place des Palais, place Royale, 2 h. 15 ; rue de la Régence, place Poelaert, 2 h. 30 ; rue des Quatre-Bras, avenue de la Toison-d'Or, boulevard du Midi, boulevard du Hainaut, 3 heures ; boulevard Anspach, place de Brouckère, 3 h. 15 ; boulevard du Nord, boulevard du Jardin Botanique, rue Royale, rue de la Loi, 4 heures.

2^{me} Sortie

Dimanche 6 Août

Rue de la Loi, rue Royale, place Royale, 2 h. 15 ; rue de la Régence, place Poelaert, rue des Quatre-Bras, avenue de la Toison-d'Or, rue Haute, 3 h. ; rue Steenpoort, rue de l'Escalier, place de la Vieille-Halle-aux-Blés, place Saint-Jean, 3 h. 30 ; rue de la Violette, rue des Chapeliers, Grand'Place, 3 h. 45 ; rue au Beurre, rue du Midi, rue des Fripiers, place de la Monnaie, rue Neuve, boulevard du Jardin Botanique, 4 heures ; rue Royale, rue de la Loi, 4 h. 30.

3^{me} Sortie

Mardi 15 Août

Rue de la Loi, rue Royale, place Royale, 2 h. 15 ; rue de la Régence, place Poelaert, 2 h. 30 ; rue des Quatre-Bras, avenue de la Toison-d'Or, boulevard du Midi, boulevard de l'Abattoir, 3 h. ; boulevard Barthélemy, rue de l'Éducation, rue de la Cuiller, place du Nouveau-Marché-aux-Grains, 3 h. 30 ; rue Jéricho, Vieux-Marché-aux-Grains, rue Antoine Dansaert, rue Auguste Orts, place de la Bourse, 4 h. ; boulevard Anspach, place de Brouckère, boulevard de la Senne, boulevard du Jardin Botanique, 4 h. 30 ; rue Royale, rue de la Loi, 5 h.